

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES



HANDISPORT (ATHLÉTISME)

RAPPEL

La compétition d'athlétisme handisport (homme/femme) a figuré pour la première fois à la programmation officielle des Jeux de la Francophonie au titre des compétitions sportives lors de la 7^e édition des Jeux qui s'est déroulée en France en 2013.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) collabore avec le Comité international Paralympique (IPC) dans le cadre des préparatifs et de l'organisation des épreuves d'athlétisme handisport des Jeux de la Francophonie.

RÉGLEMENTATION ET PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'ÉDITION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ KINSHASA 2022

Réglementation

La compétition d'athlétisme handisport des IX^{es} Jeux de la Francophonie comprenant les épreuves retenues à cet effet est organisée selon la réglementation de l'IPC. Toutefois, en concertation avec l'IPC, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par l'IPC.

Le CIJF, en collaboration avec l'IPC, procède à la sélection des États ou gouvernements qualifiés pour participer au tournoi des IX^{es} Jeux.

La compétition d'athlétisme handisport se déroulera du 19 au 28 août 2022, sur 5 jours, sous la responsabilité technique du représentant de l'IPC.

Chacune des épreuves composant la discipline athlétisme ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins trois (3) athlètes de deux (2) États ou gouvernements différents.

Les épreuves retenues concernant la compétition d'athlétisme handisport des IX^{es} Jeux sont :

- H 200 mètres (T42 à T47 & T61 à T64)
- H saut en longueur (T42 à T47 & T61 à T64)
- H lancer du javelot 800 g (F42 à F46 & F61 à F64)
- F 100 mètres (T11-12 & T13)
- F saut en longueur (T11-12 & T13)
- F lancer du poids 3 kg (F40-41)
- F lancer du disque 750g (F40-41)

Format et qualifications

Les qualifications se feront suivant les minimas ci-dessous. Ces performances qualificatives devront être réalisées durant la saison 2021-2022 jusqu'à la date limite des engagements nominatifs des participants.

Chaque délégation peut engager un maximum de quatre (4) athlètes par épreuve sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minimas, dans la période identifiée et dans des conditions régulières d'homologation (compétition officielle, vitesse de vent < 2 m/s, temps manuels irrecevables jusqu'au 400 m).



RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Chaque délégation pourra éventuellement prévoir un (1) guide accompagnateur par athlète engagé pour les classifications 11, 12 et 13.

Tout État ou gouvernement pourra être représenté à cette épreuve en constituant une équipe d'athlètes n'ayant pas réalisé les minimas sous réserve que sa délégation ne dépasse pas une (1) athlète féminine et/ou un (1) athlète masculin.

Pour être éligibles aux épreuves d'athlétisme handisport, en dehors des autres conditions et du critère d'âge, il faut :

- être enregistré à l'IPC ;
- et être licencié pour l'année 2022 ;

Minimas retenus pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/Kinshasa 2022 (sur accord de l'IPC):

HOMMES		
T42 : 29"00 T43-44 : 26"40 T45 : 25"80 T46-47 : 25"80	200 mètres	T61 : 29"00 T62 : 26"40 T63 : 25"00 T64 : 26"40
T42 : 5,00 m T43-44 : 5,60 m T45 : 5,00 m T46-47 : 5,80 m	saut en longueur	T61 : 5,00 m T62 : 5,60 m T63 : 5,00 m T64 : 5,60 m
F42 : 33,00 m F43-44 : 35,00 m F46 : 36,00 m	javelot	F61 : 33,00 m F62 : 35,00 m F63 : 33,00 m F64 : 35,00 m
DAMES		
T11 : 15"30 T12 : 15"00 T13 : 15"00	100 mètres	
T11 : 3m00 T12 : 3m30 T13 : 4m00	saut en longueur	
F40 : 14m00 F41 : 14m00	lancer du disque 750g	
F40 : 4m50 F41 : 4m50	lancer du poids 3 kg	

Information générale

En fonction des besoins de l'État ou gouvernement organisateur, un arbitre officiel de grade international, pourrait être sollicité au moment opportun.

Il y aura 6 médailles chez les hommes et 6 médailles chez les femmes attribuées selon le système "RAZA" de calcul des point et réparties de la façon suivantes :

Hommes (6 médailles)

200 m T42 à T47 : 1 médaille
 200 m T61 à T64 : 1 médaille
 Saut en longueur T42 à T47 : 1 médaille
 Saut en longueur T61 à T64 : 1 médaille
 Javelot F42 à F46 : 1 médaille
 Javelot F61 à F64 : 1 médaille

Femmes (6 médailles)

100 m T11 & T12 : 1 médaille
 100 m T13 : 1 médaille
 Saut en longueur T11 & T12 : 1 médaille
 Saut en longueur T13 : 1 médaille
 Lancer du poids F40 & F41 : 1 médaille
 Lancer du disque F40 & F41 : 1 médaille

